



Doc. 13664
27 janvier 2015

La protection de la liberté des médias en Europe

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 3, ajouter les phrases suivantes :

« En outre, l'Assemblée condamne vivement l'arrestation du réalisateur de films ukrainien Oleg Sentsov dans la Crimée illégalement annexée et les informations dénonçant les actes de torture qu'il aurait subis et exhorte les autorités russes à le libérer immédiatement. Le harcèlement systématique des médias libres et indépendants dans la Crimée annexée, notamment la récente descente dans les locaux de la chaîne de télévision ATR, ne saurait être toléré en Europe. »

Note explicative

Le problème est soulevé dans le rapport et devrait être mentionné dans la résolution. Le cas d'Oleg Sentsov, qui a été illégalement enlevé par les autorités de facto dans la Crimée annexée et illégalement emmené en Russie, constitue l'une des plus terribles violations des engagements et obligations de la Russie.

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BEREZA Boryslav, Ukraine, NI
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LOZOVY Andriy, Ukraine, NI
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, NI
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, NI
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
YEMETS Leonid, Ukraine, NI
ZALISHCHUK Svitlana, Ukraine, NI

1. 2015 - Première partie de session

